



Les Gets
Portes du Soleil



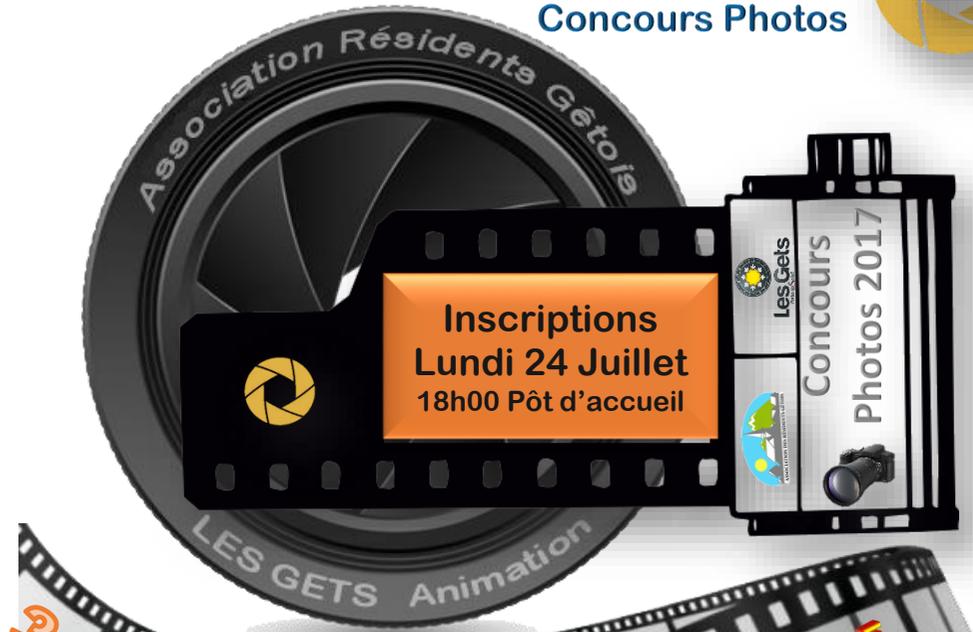
L'Association des Résidents Gètois
A.R.G. organise avec Les Gets Animation
(l'Office du Tourisme Les GETS) un
Concours Photos

CONCOURS PHOTOS 2017



du 24 au 28 Juillet 2017

© ARG Créations P.G ONGQUET 2017



3 Thèmes différents



Pour tout renseignement,
contactez Patrick 06.87.76.06.46.

© ARG Créations P.G ONGQUET 2017



Règlement du Concours Photos 2017



Pour tout renseignement,
contactez Patrick 06.87.76.06.46.

Article 1 : Organisateurs

- L'A.R.G. (Association des Résidents Gêtois) organise en partenariat avec L'office du Tourisme Les Gets Animation un grand concours Photo. Celui-ci est ouvert au adhérent de l'Association ainsi qu'à toute personne extérieure (habitant aux Gets ou estivant).

Article 2 : Conditions de participation

- La participation est enregistrée moyennant un tarif de
 - 8 € pour les non-adhérents de l'association
 - 5 € pour les adhérents ARG.
- Les inscriptions seront prises le lundi 24/07 à partir de 18h00 pendant le pot d'accueil organisé par l'Office du Tourisme, sur l'esplanade devant la maison des GETS.
- Chaque participant communiquera son nom, son téléphone portable et une adresse de messagerie (où il peut être joint pendant la semaine).

Article 3 : Thématiques

- Le Concours comporte 3 catégories différentes :
 - Les Gets : Photos insolites .
 - Les 4 éléments : l'Air, l'Eau, la Terre et le Vent
 - La flore alpine & le Père Delavay

Article 4 : Réception des photos

- Les participants adressent les photos numériques exclusivement, qu'ils veulent faire concourir, en format .jpeg en indiquant la catégorie dans laquelle ils souhaitent participer.
- La taille des photos sera de 2.000 x 3.000 pixels (5 MégaPixels) maxi.
- Une permanence d'accueil est organisée à partir de 18h00, les mercredi 26 & jeudi 27 Juillet à l'Office du tourisme afin de recevoir vos photos sur clés USB nominative. (Les clés sont rendues après chargement).
- Chaque participant communiquera son nom et une identification courte du sujet présent sur l'image ainsi que la date de la prise de vue au moment du téléchargement des formats proposés au Concours.

Article 5 : Sélection des photos

- Le jury statuera en évaluant les critères suivants :
 - Respect du thème et originalité du sujet
 - Qualités artistique et technique
 - Qualité émotionnelle et affective. (Critère subjectif s'il en est)
- Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas sélectionner une image qui :
 - ne respecterait pas le règlement
 - serait hors sujet, provocatrice ou choquante pour tout public,
 - porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne
 - présenterait un caractère discriminant ou de nature réprimée par les lois en vigueur.

Article 6 : Composition du jury

- Le jury réuni délibèrera de plein droit et en toute responsabilité. Il est composé de :
 - 2 membres du conseil d'administration de l'A.R.G. dont la présidente Claude Barrault,
 - 2 représentants de l'office du Tourisme des Gets dont Pascal Alarcon Les Gets Animation,
 - 2 photographes amateurs passionnés.

Les participants ne pourront pas contester la décision du jury et des organisateurs.

- Un vote sur la page Facebook de l'A.R.G. permettra de pondérer le vote du jury et comptera pour 50% dans les résultats. Adresse de notre page (<https://www.facebook.com/residentsgetois>).

Article 7 : Droits à l'image

- Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion, notamment quand les images présentent des personnes identifiables. Il autorise les organisateurs à publier les photos présentées au concours sur les sites Internet des organisateurs (<http://www.residentsgetois.org> & <http://www.lesgets.com>) et sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Les photos qui seront primées pourront être utilisées dans les publications de l'office du Tourisme ou la revue de l'ARG (« L'Echo de la Montagne ») qu'avec l'autorisation préalable des auteurs.
- Les organisateurs du concours s'engagent à ne pas exploiter une photographie d'un participant, en dehors des cadres définis ci-dessus .

Article 8 : Remise des prix

- Les participants se verront remettre un cadeau offert par l'Office de Tourisme des Gets.
- Dans chaque catégorie :
 - les photos préférées seront récompensées par un bon d'achat pour un puzzle photo offert par l' ARG
 - Les photos arrivées en 2^{ème} et 3^{ème} position seront récompensées par un lot offert par Les Gets Animation.
- Le jury se réserve le droit d'attribuer un lot « Coup de cœur » pour récompenser un jeune photographe en herbe qui aura proposé sa photo au concours.



Les photos sélectionnées seront présentées sur écran à la remise des prix prévue à 19h00 au Lac des Ecoles le vendredi 28 Juillet.

Article 9 : Responsabilités

- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou d'une quelconque autre nature.
- En cas de force majeure l' Association des Résidents Gêtois & le service Animation de l'Office du Tourisme des Gets se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. En aucun cas, sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10 : Obligations

- La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.
- Tout non-respect de ce règlement entraînera l'annulation immédiate de la participation de l'inscrit contrevenant.
- Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du règlement de ce « Concours Photos 2017 ».
- En cas d'annulation ou de modification quelconque, une information serait diffusée aux participants inscrits par les organisateurs.
- Les organisateurs s'engagent à ne communiquer en aucune circonstance les coordonnées des participants et à ne pas constituer de fichier avec celles-ci.

© ARG Créations P.C. CONCOURS 2017



Les photos seront numérotées et codées afin de ne pas permettre une identification de l'auteur, ni influencer le jury.

